

# Règlement intérieur du 29<sup>ème</sup> tournoi international d'échecs de Créon

## Article 1 : organisation

L'association "Echiquier Club Créonnais" organise le 29<sup>ème</sup> tournoi international d'échecs de la ville de Créon du lundi 28 juillet au dimanche 03 août 2025 à la salle omnisports Ulli SENGER de Créon (1 chemin de la Douve). Cette 29<sup>ème</sup> édition se compose de trois tournois :

- le tournoi fermé à norme de Maître International
- le tournoi principal réservé aux joueurs à plus de 1750 Elo
- le tournoi Raoul Lorioux réservé aux joueurs à moins de 1800 Elo

L'organisateur peut décider de placer dans l'open principal des joueurs classés ou non, en fonction d'une performance ou d'un classement antérieur.

## Article 2 : homologation et appariements

Ce tournoi, homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se joue en **9 rondes**.

Pour les tournois principal et Raoul Lorioux, les appariements se font au système suisse accéléré (**système de Haley** : accélération pendant les deux premières rondes puis système suisse intégral) avec le logiciel Papi 3.3.8.

Pour le tournoi fermé à norme de Maître International, les appariements sont effectués en respectant les **tables de Berger** avec le logiciel Papi 3.3.8.

Il est permis à un joueur participant au tournoi principal ou au tournoi Raoul Lorioux de prendre **deux demi-points « bye »** (sans jouer) durant le tournoi sauf les deux dernières rondes. Cela n'est permis que si une annonce adéquate a été formulée par le joueur à l'arbitre avant la fin des parties de la ronde précédente et acceptée par ce dernier. Une telle possibilité ne devrait pas être octroyée à un joueur qui bénéficie de conditions ou qui n'a pas payé de droit d'entrée dans le tournoi.

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93<sup>ème</sup> Congrès de la F.I.D.E. qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de :

**1h30min + 30s par coup pour les 40 premiers coups puis 30min + 30s par coup pour finir la partie.**

## Article 4 : inscription et vérification des licences

Les droits d'inscription se montent à :

- pour les tournois principal (P) et Raoul Lorioux (RL), 60 € pour les adultes et 30 € pour les jeunes (U8 à U20) sauf à partir du 23 juillet 2025 où ils passeront respectivement à 75 € et 37 € (P),
- pour le tournoi fermé à norme de Maître International, 100 € pour les adultes et 50 € pour les jeunes.
- 0 € pour les M.I. et G.M. (à condition de prévenir l'organisateur au moins 48h avant la ronde 1).

Pour les tournois principal et Raoul Lorioux, la date limite d'inscription est fixée au lundi 28 juillet 2025 à 13h00. De plus, le pointage et la vérification des licences se dérouleront le **lundi 28 juillet 2025 de 10h00 à 13h00**.

## Article 5 : horaires de la cérémonie d'ouverture et des rondes

La cérémonie d'ouverture et le tirage au sort du tournoi fermé à norme de Maître International auront lieu le dimanche 27 juillet à 16h.

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Ronde 1 : lundi 28/07/2025 à **14h00 \***

Ronde 2 : mardi 29/07/2025 à **10h00**

Ronde 3 : mardi 29/07/2025 à **16h00**

Ronde 4 : mercredi 30/07/2025 à **15h00**

Ronde 5 : jeudi 31/07/2025 à **10h00**

Ronde 6 : jeudi 31/07/2025 à **16h00**

Ronde 7 : vendredi 01/08/2025 à **15h00**

Ronde 8 : samedi 02/08/2025 à **15h00**

Ronde 9 : dimanche 03/08/2025 à **9h00**

\* : pour le tournoi fermé à norme de Maître International, la ronde 1 débutera à **16h00** (24h après la cérémonie).

## Article 6 : classement, prix et récompenses

La cérémonie de remise des prix est prévue le dimanche 04 août 2024 à 16h00.

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés (calculés avec Papi 3.3.8) des adversaires moins les deux plus faibles), la performance puis le Buchholz.

Les prix du classement général sont partagés au système HORT. Tout prix partagé inférieur à 25 euros n'est pas attribué mais reversé sur les prix supérieurs. Les autres prix non-cumulables sont attribués à la place réelle. Un joueur non licencié en France doit pouvoir justifier de son classement national (licence, attestation) s'il souhaite prétendre à un prix. Un joueur pouvant prétendre à au moins deux prix se verra attribuer le prix le plus important. Les prix seront attribués dans l'ordre suivant : prix principaux puis prix par catégorie Elo. Les prix seront attribués avant les récompenses. Tout joueur absent (et non représenté) à la cérémonie renonce à son prix ou à sa récompense. La liste des prix et récompenses sera affichée avant la 5<sup>ème</sup> ronde dans la salle de jeu du tournoi.

### **Article 7 : arbitrage**

Le tournoi est arbitré par :

- arbitre principal : Frédéric MARIMON (Arbitre FIDE).
  - arbitres adjoints : Abderrahmane EL BAROUDI (Arbitre National) et Karim ETMAN (Arbitre Fédéral Club).
- Pourra également officier, avec autorité d'arbitre, toute personne dûment désignée par l'arbitre principal.

### **Article 8 : comportement des joueurs**

Les joueurs s'engagent à respecter la Charte du joueur d'échecs du règlement intérieur de la D.N.A., le Code de l'éthique amendé par la F.I.D.E, le Code du sportif édicté par le C.F.F.P (Comité Français du Fair Play pour un sport sans violence, <https://comitefairplay.fr/>), la Charte d'éthique et de déontologie du sport français du C.N.O.S.F. (Comité National Olympique et Sportif Français, <https://cnosf.franceolympique.com/>) et la liste des interdictions de l'A.M.A. (Agence Mondiale Antidopage, <https://www.wada-ama.org/>).

Fumer (y compris les cigarettes électroniques) est autorisé uniquement dans la zone fumeur ; il est notamment interdit de fumer (y compris les cigarettes électronique) dans la zone de jeu du tournoi et dans la salle d'analyse. Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle de jeu du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Tout joueur arrivant à l'échiquier 45 minutes ou plus après le début effectif de la ronde perdra sa partie, à moins que l'arbitre principal n'en décide autrement.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter le lieu de compétition (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre. Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspectes.

**Les téléphones portables ou tous les types d'appareils de communication doivent être complètement éteints. Il faut, si possible, prévoir un sac pour les y laisser voire éviter de les apporter dans la salle de jeu.**

### **Article 9 : nullité par accord mutuel**

Le résultat d'une partie doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation.

Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour qu'un joueur puisse proposer nulle par accord mutuel sans le consentement de l'arbitre, il faut qu'il ait joué **au moins 20 coups**.

### **Article 10 : commission d'appel**

Le jury d'appel est constitué avant le début de la première ronde et sa composition est affichée en annexe dans la salle du tournoi. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

### **Article 11 : fin de partie**

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte à la table d'arbitrage les 2 originaux des feuilles de partie signées par les deux joueurs. Ces derniers doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

### **Article 12 :**

L'inscription au 29<sup>ème</sup> tournoi international d'échecs de Créon implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

**L'arbitre principal**

**Frédéric MARIMON**

**L'organisateur**

**Wesley LAURON**